

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	5 h. 52 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 59 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	—	—	—	—

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 20 Mai.

Le Journal du Lot a donné les nouvelles de la Chambre, samedi, jusqu'à l'heure où il a mis sous presse. Nos abonnés peuvent voir par là que nous ne reculons devant aucun effort pour qu'ils soient renseignés 24 heures et quelquefois 48 heures avant l'arrivée des journaux de Paris.

On lira plus bas le résumé de la discussion de la Chambre dans cette séance de samedi. Un article 9 quelconque a été voté. Ce n'est pas celui de la Commission, ce n'est pas celui du Gouvernement. Plusieurs fois la Commission a décidé le lendemain le contraire de la veille, et, à son tour, le Gouvernement a modifié ses résolutions. On a vu se produire un gâchis tellement inouï et tellement grotesque que les amis du ministère sont les premiers à se voir obligés de le reconnaître.

Voici ce que nous lisons dans l'un de ces journaux : « La partie la plus contestée de l'article 9, celle où il est question de la présence du commissaire de police, dont l'ombre même inquiète les intransigeants de la Chambre, a réuni 264 voix contre 223. Mais ce qui a été plus significatif, c'est l'embarras de la Commission abandonnant sa résolution ; son rapporteur contatant à la tribune un accord avec le gouvernement, qui n'existait pas, et faisant connaître inexactement les décisions de la majorité ; enfin, le président de la Commission forcé d'intervenir et de parler à côté de M. Henri Giraud pour dire absolument le contraire. »

C'est du joli ! ...
Tel est le spectacle que la république radicale offre à la France et à l'Europe.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, a donné sa démission. Par ce temps de Jules Ferry et de Cazot, c'est une perte ; car en réalité M. Lepère, quoique pas fort, était un excellent homme. On l'a trouvé, paraît-il, insuffisant. Le reproche est curieux, quand on pense à la composition ministérielle. Mais que voulez-vous ? Les tristes collègues de M. Lepère et les médiocrités de la Chambre n'aboutissent qu'à de misérables questions de personnes. Quand ils ne s'en prennent pas aux congrégations, c'est contre eux-mêmes qu'ils se tournent. M. Lepère a douloureusement avoué qu'il ne se sentait plus soutenu par ses amis. Il devait s'y attendre : les autres veulent arriver à leur tour. Personne ne prendra le deuil à Cahors et ailleurs.

Cela devait arriver, et cela arrive à point. Les radicaux avancés qui suivent à la Chambre

la politique de MM. Clémenceau, Louis Blanc, Madier de Montjau, Barodet, Laisant, Lockroy, Floquet, etc., accusent M. Gambetta.... de n'être qu'un jésuite déguisé. A leurs yeux, l'article 7 et les décrets du 29 mars ne sont qu'une façon détournée pour M. Gambetta de cacher qu'il est le représentant du supérieur général des Jésuites à Rome, le R. P. Beck. Le *Petit Parisien*, organe de M. Laisant, se montre l'un des plus acharnés, parmi les journaux démagogiques, à publier cette importante découverte.

Les radicaux viennent d'éprouver une émotion qui donne singulièrement à réfléchir aux ministres dont la France est présentement gratifiée.

Au milieu du petit drame comique qui, après tant et tant de modifications de cabinet, a remplacé M. Lepère par M. Constans et M. Constans par M. Fallière, l'Italie a procédé au renouvellement de sa Chambre des députés.

Dissoute subitement, il y a trois semaines, à la demande d'un ministre de gauche très avancé, la Chambre des députés de Rome a comparu devant les électeurs.

Il a suffi de quelques jours, malgré la précipitation ministérielle, pour que la droite ait à peu près doublé le nombre de ses membres, et que les radicaux les plus exaltés soient restés sur le carreau. La majorité n'appartient pas encore à la droite, mais le mouvement est lancé, et une nouvelle dissolution, considérée comme inévitable dans un délai assez prochain, amènera facilement son triomphe.

Tel est le résultat de la politique des violents, des casse-cou et des énergumènes.

Le *Journal des Débats* et la *République française* ont surtout compris la gravité de ce fait. Leurs articles discrets sont pleins d'allusions et de sous-entendus. Ils n'osent pas avouer ; mais ils redoutent et prévoient que pareille chose arrivera à la Chambre des députés française.

Ils ont bien raison d'avoir cette crainte. Une Chambre qui n'a su en réalité qu'invalidier, révoquer et crier contre la liberté religieuse est absolument perdue.

En ce qui nous regarde dans le Lot, si nous avons pu conserver une incertitude quelconque sur les conséquences du spectacle auquel nous assistons, les ardeurs révolutionnaires et anti-libérales des Conseils municipaux de Cahors, Figeac et Souillac suffiraient pour nous garantir que l'immense majorité de notre département s'éloigne et s'éloignera de plus en plus du radicalisme.

Malheureusement, beaucoup de gens confondent le radicalisme et la république. On a beau indiquer la différence entre les deux systèmes et les deux idées. C'est la Républi-

que elle-même qu'on rend généralement responsable des violences et des excentricités d'une minorité d'incapables.

On télégraphie de Londres au Temps :

Londres, 18 mai.

M. Léon Say part pour Paris. Les négociations du traité de commerce rencontrent de grandes difficultés, car M. Gladstone refuse d'abaisser les droits sur les vins. Il est possible, par conséquent, que la mission de M. Léon Say soit abrégée.

Ceci veut dire (*traduction libre*) que M. Léon Say est mandé à Paris par la gauche du Sénat, pour être son candidat à la présidence en remplacement de M. Martel, contre M. Jules Simon.

Mais véritablement il est impossible d'être plus maladroit et de mieux montrer la ficelle que le correspondant du *Temps*.

Comment ! les négociations marchent mal, et M. Léon Say s'en va au lieu de rester pour les faire bien marcher ? — M. Gladstone refuse d'abaisser les droits sur les vins, et, au lieu de continuer à défendre les intérêts de la Gironde, du Lot, de la Bourgogne, etc., M. Léon Say juge convenable de rentrer vite à Paris ?

Allons, messieurs les financiers, vos ruses sont cousues de fil blanc, et vous tremblez de voir M. Jules Simon élu.

Il est à désirer que M. Léon Say ne se précipite pas à cette comédie.

Nous reproduisons le discours prononcé à Saint-Maixent, par le général marquis de Gallifet, prince de Martigny. Il y a longtemps que l'on connaît les relations suivies de M. le marquis de Gallifet et de M. Gambetta. Il y a longtemps également qu'on suppose que, dans la pensée de M. Gambetta, le futur président de la République est M. le marquis de Gallifet. On assure, en attendant, que le brave général, connu par ses alliances légitimistes et par ses services comme colonel des guides sous Napoléon III, sera nommé prochainement commandant général de l'armée de Paris :

Retenu à Paris par le service de la République, le ministre de la guerre m'a fait l'honneur de me désigner pour le remplacer au milieu de vous. Des voix plus éloquentes vous ont raconté la vie du colonel Denfert-Rochereau.

Ne voyez donc en moi qu'un soldat qui vous parlera d'un soldat dont il envie la rare et bonne fortune. (Applaudissements. — Vive l'armée !)

Dans les derniers mois de l'année 1870, nos armées étaient ou prisonnières ou bloquées par un ennemi qui se croyait arrivé aux termes de ses efforts ; la France ne voulut pas signer une paix honteuse alors qu'il lui restait tant d'enfants résolus à combattre pour elle. Un homme s'inspira de la volonté de tous et fit surgir des armées nouvelles, les pénétra de son ardent patriotisme et sut trouver des chefs dignes de les conduire. (Vive la République ! Vive Gambetta ! Vive Gambetta ! Applaudissements prolongés.)

Votre compatriote Denfert-Rochereau fut l'un de ces chefs : il avait, dans ses veines, du sang de vos ancêtres, ces héroïques habitants du Poitou qui lutèrent si énergiquement pendant le xiv^e siècle contre l'envahisseur, qui était alors, pour la France, l'ennemi héréditaire. Son devoir lui avait été, d'ailleurs, tracé par un autre enfant du Poitou, l'illustre cardinal de Richelieu : « Les fortifications d'une place de guerre, écrivait le cardinal, sont

inutiles, si le gouvernement n'a le cœur aussi fort que ses remparts. » (Applaudissements répétés.)

Cette force du cœur, Denfert l'avait, et il lui suffit de l'avoir pour conserver à la France la citadelle de Belfort. Il sut faire comprendre à ses troupes la grandeur de leur mission et exiger d'elles cette stricte discipline, cette muette obéissance sans laquelle une armée quels que soient les talents de son chef, ne saurait triompher de l'ennemi. Messieurs, j'ai tout lieu d'espérer que vous verrez bientôt commencer cette école de sous-officiers qui ne pouvait pas être mieux placée. (Vive Gallifet ! Vive Antonin Proust !)

Je suis profondément touché des éloges adressés à l'armée. On a parlé de ses devoirs ; elle saura, quelle que soit la mission que lui donne la France, la remplir avec honneur, énergie et dévouement. (Applaudissements.)

S'inspirant des vertus du gouverneur de Belfort, nos jeunes élèves officiers se prépareront par le travail à mériter un jour les honneurs que vous décernez aujourd'hui à Denfert-Rochereau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mai.

Au début de la séance, le président donne la parole au rapporteur de la commission sur le projet de loi relatif à la liberté de réunion.

M. Giraud rappelle que l'article 9 a été renvoyé à la commission, qui a examiné successivement l'amendement de M. Mareou et celui de M. Gaïneau, ce dernier tendant à la suppression pure et simple de l'article 9. Il dit que la commission a adopté ce dernier amendement et entre dans des explications assez confuses sur la législation antérieure relative au droit de réunion.

Le président invite l'orateur à faire connaître à la Chambre la résolution précise prise par la commission.

M. Giraud prononce quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Louis Blanc demande la parole pour expliquer ce que M. Giraud est impuissant à faire comprendre.

« La commission, dit-il, a décidé qu'elle ne pouvait accepter la rédaction proposée par le gouvernement et qu'elle concluait à la suppression pure et simple de l'article 9. » (Mouvements divers. — Longue agitation.)

M. Giraud veut reprendre la parole mais sa voix est couverte par les murmures et les protestations de la Chambre.

M. Cazot, garde des sceaux, constate que la Chambre est revenue sur son vote qu'elle avait précédemment émis.

Le gouvernement de la République, dit-il, ne peut pas rester désarmé ; il doit avoir des garanties. Or, ces garanties, le législateur de 1790 et de 1791 les avait trouvées dans les municipalités fortement constituées. Il donne lecture de divers articles de ces lois ainsi que de l'article 9 de la loi du 18 juillet 1837.

Le gouvernement a confiance, lui aussi, dans les municipalités ; mais le législateur de 1837, dans la prévision du cas où un maire ne ferait pas son devoir, décide que le préfet peut agir, soit par lui-même, soit par un délégué qu'il désigne, afin de vaincre la résistance qui lui est opposée. Or, la commission qui voulait bien viser, dans un article de la loi, les lois de 1790-1791, nous a refusé de viser la loi du 18 juillet 1837.

M. Giraud, rapporteur, qui n'a rien compris, constate que le gouvernement accepte l'amendement Mareou. (Rumeurs et protestations.)

Ses observations sont couvertes par des cris nombreux : « Aux voix ! aux voix ! »

Il donne lecture des articles 9 et 15 de la loi de 1837. (Cris : Aux voix ! Tumulte.)

L'orateur explique que l'article 15 de la loi de 1837 donnerait au préfet le droit de dissoudre n'importe quelle réunion.

M. Gaïneau dit que le garde des sceaux a commis une erreur en exprimant l'avis que la suppression de

l'article 9 rendait nécessaire le rappel des lois existantes. Ces lois continuent d'être applicables. Il lit divers articles des lois de 1790, 1791, et fait remarquer que ces lois donnent à l'autorité tous les moyens de maintenir l'ordre.

Quant aux défaillances d'un agent de l'autorité municipale, d'un maire hostile aux institutions républicaines, il est impossible de les prévoir par une loi. La clôture est prononcée.

M. Goblet dit que, si les lois de 1790, 1791 et du 18 juillet 1837 subsistent, comme cela est reconnu par la commission, il n'y a aucun inconvénient à les viser, comme le demande le gouvernement.

Il propose de diviser le vote, se déclarant opposé à la présence obligatoire du commissaire de police dans la réunion.

M. Cazot, garde des sceaux, explique que la responsabilité du bureau serait bien plus étroite si le commissaire de police n'était pas présent, puisque, aux termes de l'article 9, cette responsabilité ne commence pour le bureau qu'après trois avertissements du commissaire de police.

La première partie de l'article 9, relative à la présence facultative d'un agent de l'autorité dans les réunions publiques, et aux avertissements qu'il peut adresser au bureau, est mise aux voix et adoptée par 263 voix contre 203, sur 466 votants.

Le dernier paragraphe, visant les lois de 1790, 1791, et du 18 juillet 1837, est également mis aux voix et adopté.

M. Louis Blanc déclare que ses amis et lui ne voteront pas le projet de loi, qui ressuscite plusieurs dispositions de la détestable loi de 1868, et est la négation même, dans plusieurs parties, du droit de réunion, primordial et sacré entre tous. (Applaudissements à gauche.)

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté.

La Chambre reprend la discussion des tarifs de douane.

M. Rouher prend la parole et, dans un discours très remarquable, il expose les théories libre-échangistes.

Il constate les souffrances de l'industrie des soies, qu'il attribue en grande partie au maintien des droits sur les matières premières, et notamment sur le coton.

Eclatant succès pour M. Rouher qui est aussi grand économiste que pauvre politique.

Séance du 18 mai.

Présidence de M. Bethmont.

M. Lepère prend place au premier banc de l'extrême gauche.

Il reçoit de nombreuses poignées de main.

M. Robert Mitchell développe une interpellation sur les beaux-arts.

L'orateur, après avoir lu une circulaire de M. Turquet, annonçant le relèvement de l'art dramatique, abaissé sous l'empire, rappelle les œuvres de Dumas fils et d'Emile Augier sous l'empire, et oppose à cette circulaire la lettre à la Comédie-Française recommandant le drame : *Les Funérailles de l'Honneur*.

Il rappelle que l'Assommoir a eu 200 représentations.

L'orateur ajoute : « Si l'on veut imputer à chaque régime les défaillances de la littérature, ce n'est pas la République qui profitera de ce système. »

L'orateur critique l'organisation du Salon de l'exposition, qui est un véritable chaos. Il critique le mode d'admission au concours, qui forcera les meilleurs artistes à chercher un autre centre d'exposition. Il n'y a plus en peinture que l'école impressionniste, comme il existe déjà en littérature une école naturaliste.

L'orateur déplore les nombreuses révocations dans le personnel des beaux-arts et la désorganisation des services.

M. Turquet répond.

Il constate l'inertie et la malveillance hostile aux réformes, et qui ne permettent pas de faire pénétrer dans les beaux-arts l'esprit qui anime la majorité de la Chambre.

L'orateur conteste les révocations. Il dit que la politique n'est pas étrangère au bruit fait autour du Salon.

Il explique les avantages du classement actuel, qui permet d'apprécier et de comparer dans des conditions plus équitables.

Cependant, M. Turquet reconnaît que le but n'est pas complètement atteint. Le jury de peinture n'a pas donné un concours bien cordial et n'a pas suivi les indications du ministre.

M. Robert Mitchell dit qu'il n'a pas à défendre le jury, dont les membres se préoccupent beaucoup plus d'art national que d'art républicain. Mais il ne s'attendait guère à voir régner l'influence des Jésuites dans l'organisation du Salon.

Dans ces conditions, il renonce à déposer un ordre du jour.

Deuxième délibération du projet de Tancarville. M. Richard Waddington repousse le projet jusqu'à ce que satisfaction soit donnée à Rouen et au Havre.

M. Papon demande l'exécution des travaux d'endiguement de la Seine.

M. Varroy s'attache à démontrer que la jonction du Havre au réseau intérieur est utile, afin de soutenir la concurrence d'Anvers.

M. Varroy demande le vote du projet.

La discussion est renvoyée à lundi.

M. Haentjens demande les causes du retard du dépôt sur la proposition réduisant les heures de travail des ouvriers.

M. Nadaud dit : « L'Empire garda le pouvoir vingt ans sans présenter de loi. » (Protestations broyantes.)

M. Boyssset demande que le projet relatif au régime judiciaire vienne en discussion après les projets relatifs à la suppression de la lettre d'obédience et à l'administration de l'armée.

La séance est levée.

REVUE DES JOURNAUX

La plupart des journaux jugent sévèrement l'attitude du ministère et de M. Gambetta, à propos du droit de réunion.

Le *Voltaire* dit que le ministère a bien failli rester sur le carreau.

L'*Evénement* intitule son article : *Un ministère qui se noie*. Ce titre suffit à indiquer ce qu'est cet article.

Le *Gaulois* intitule le sien *Un sauveur*. Ce sauveur, c'est M. Gambetta.

Le *Rappel* s'exprime ainsi :

Nous renonçons à dépeindre l'attitude des ultramontains, tandis que M. de Freycinet prononçait sa harangue. La gauche entière, et ceux de ses membres même qui, pas plus que nous, n'avaient d'illusion sur la valeur politique du président du conseil, se regardaient avec un certain étonnement. Telle a été, du reste, l'impression produite par les discours des deux ministres qu'on prétendait, un moment, qu'ils l'avaient fait exprès et qu'ils cherchaient la défaite aussi obstinément que d'autres cherchent la victoire.

Nous n'entrerons pas dans l'examen de cette supposition. Mais, lorsque nous voyons des ministres dont les fautes et les maladrotes sont tellement grosses qu'on peut les croire volontaires, nous nous demandons, au cas où leur bonne volonté serait admise, quel genre de gouvernement ils nous réserveront ? La Chambre et le pays se le demanderont avec nous.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Battus, les ministres restent et tiennent bon; rebattus, ils ne s'en iront pas; ils s'obstinent à parler de façon à exciter la pitié, même le rire; les droites font campagne avec les gauches extrêmes, le centre gauche susurre des plaintes non écoutées.

Le *Mot d'ordre*, du citoyen Henri Rochefort, est de plus en plus impitoyable pour la Chambre des députés. Voici comment il l'a traité dans un de ses derniers numéros :

La loi contre la liberté de réunion a été votée; le ministère n'a rien cédé; la commission n'a rien cédé non plus; cependant il se trouve que le ministère, contre qui on a voté, n'a pas été battu, et que la commission pour laquelle on a voté, n'a pas été victorieuse.

Quant à nos ministres, ils nous restent. Merci, mon Dieu ! j'entends le dieu opportuniste, et non le Dieu du *Pater*; Gambetta et non Jéhovah. Nous gardons Freycinet, nous gardons Cazot, nous gardons Ferry. Il y aura encore de belles journées pour la gaieté française.

A force de vouloir jouer au fin, M. Gambetta voit son influence décroître dans le pays malgré le concours que vient de lui apporter M le général de Gallifet. L'article suivant du *Soleil* a été remarqué, et c'est à ce titre que nous le citons :

Qui donc a dit qu'en France, il n'y a que le ridicule qui tue. Alors tout est bien changé. Le ridicule ne tue plus, puisque le ministère vit toujours, puisque la Chambre vit toujours. Si le ridicule tuait encore, est-ce qu'après les trois séances de mardi, de jeudi et de samedi, consacrées à l'article 9 de la loi sur le droit de réunion le ministère ne serait pas mort, la Chambre ne serait pas morte, sous les sifflets du public ?

Ah ! si les dix millions de citoyens qui jouissent du droit de vote avaient pu assister tous à ces trois séances, comme ils se seraient senti profondément humiliés d'être Français. Quoi ! se seraient-ils dit, ce sont là nos députés, mais ce sont des marionnettes. Ce sont là les ministres, mais ce sont des eunuques. C'est là celui qu'on dit être un dictateur ? Allons donc ! ce n'est qu'un escamoteur.

Et ce serait une appréciation vraie de la situation gouvernementale et parlementaire actuelle, situation dont la responsabilité pèse tout entière sur M. Gambetta. Comme nous nous sommes tous trompés sur lui. On avait cru à Danton et on en avait presque peur. Ce n'était que Barras.

Ce que fut Barras, chacun le sait. Nous n'avons pas à faire sa biographie. Entré par calcul, plus que par conviction, dans le parti de la révolution, longtemps il jona dans les affaires de son pays un rôle considérable, très au-dessus de sa valeur politique

réelle. Puis, après avoir disparu de la scène officielle, sans laisser aucune trace de son passage dans les hautes régions de la République, il est mort comme il avait vécu, en homme d'argent et de plaisir.

Nous ne prétendons pas, en rappelant ces souvenirs de l'histoire, tirer l'horoscope des destinées futures de M. Gambetta. Nous lui souhaitons meilleure vie et meilleure fin. Mais voici ce que Napoléon I^{er}, qui se connaissait en hommes, a dit de Barras : « La passion avec laquelle il parlait l'aurait fait prendre pour un homme de résolution. Il ne l'était point; il n'avait aucune opinion faite sur aucune partie de l'administration. »

Ne dirait-on pas que ce jugement a été rendu, que ce portrait a été fait par un prophète qui avait deviné M. Gambetta, baton flottant dont on pourrait dire avec le fabuliste :

De loin, c'est quelque chose, Mais de près ce n'est rien.

En effet, quel rôle à la fois infime et scandaleux, partial et impulsant a joué M. Gambetta dans les trois séances de mardi, de jeudi et de samedi ?

Le *Soleil* fait remarquer que l'on ne parle presque plus français au Palais-Bourbon. Les ministres eux-mêmes y parlent *charabia*. Si du moins on s'y comprenait, si on s'y entendait, ce ne serait qu'un demi-mal. Mais à la confusion des patois vient s'ajouter la confusion des idées, si bien que le maître d'études qui préside au travail de la classe, est obligé d'expliquer à ses élèves quelle différence il y a entre le mot *ajournement* et le mot *renvoi*.

Pauvre Chambre impuissante ! Elle flotte perpétuellement, indécise sur la politique qu'elle veut suivre, entre le programme opportuniste de M. Gambetta et le programme intransigeant de M. Clémenceau; ne sachant jamais si elle doit incliner plus à gauche ou plus à droite, ne fournissant qu'une majorité travaillée par des tiraillements qui la feront bientôt arriver à un état de décomposition complète; abordant tous les problèmes, sans en pouvoir jamais résoudre aucun, ni dans le sens de l'autorité; ni dans le sens de la liberté; reculant avec effroi devant tout vote qui sera une indication claire et précise de ses dispositions, et elle appelle cela vivre !!

Vivre ainsi, ce n'est pas la vie, c'est l'agonie.

CHRONIQUE LOCALE

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Jules Caviolle, secrétaire général de la Préfecture et M. de Selve, sous-préfet de Gourdon, viennent d'être élevés à la 2^e classe de leur grade.

Par arrêté ministériel en date du 15 mai courant, M. Miremende, receveur de l'Enregistrement à Saillagouse (Pyrénées-Orientales), a été nommé aux mêmes fonctions à Castelnaud-Montraiet.

CONCERT DE M. WROBLEWSKI.

Le grand pianiste de notre époque, M. Emile Wroblewski qui a déjà, l'an dernier, gratifié notre ville d'un charmant concert, est aujourd'hui dans nos murs. Il se propose de nous donner un autre concert du même genre dimanche prochain 23 mai, dans la salle de l'Orphéon, à l'Hôtel-de-Ville. Prix des places : 3 fr.

On peut se procurer d'avance les billets d'entrée à la librairie Girma, où l'on trouvera aussi le programme de ce concert.

ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

L'association philotechnique du Lot a clôturé ses cours qui seront rouverts dans les premiers jours de novembre 1880.

La distribution des prix aux élèves les plus assidus et les plus méritants aura lieu le dimanche 23 mai, à 4 heures, dans la salle du Tribunal, affectée aux séances de la cour d'assises.

La distribution sera présidée par M. Bargeton, préfet du Lot.

L'Orphéon de Cahors donnera son concours à cette fête populaire.

La bibliothèque de l'association reste ouverte à tous les lecteurs. Elle est transférée, jusqu'à nouvel ordre, chez M. Guiraudies-Capdeville qui a bien voulu prêter une salle à cet effet.

M. Léon Lecordier, administrateur de la Compagnie des tramways dallés et des voitures à vapeur, veut bien nous informer qu'une voiture à vapeur du système A. BOLLÉE, nommée *l'Avant-Courrière*, passera à Cahors, vers le 21 du mois courant, venant du Mans, et se rendant par les routes à sa destination, en passant par Chartres, Paris, Fontainebleau, Montargis, Nevers, Moulins, Clermont, Aurillac, Cahors, Montauban et Toulouse.

Cette Voiture, aménagée pour 40 voyageurs et suivie d'un fourgon pour 2,000 kilogrammes de bagages, est destinée à faire un service public entre Castres et la station thermale de Lacagnès-Bains (Tarn), située dans les Cévennes à 900 mètres d'altitude.

La Compagnie se propose de provoquer, dans chaque département, la formation d'une Société d'exploitation ayant pour objet les transports de voyageurs au moyen de Voitures analogues à *l'Avant-Courrière*, marchant à des vitesses de 20 à 40 kilomètres par heure, et les transports de marchandises à vitesse réduite, par trains spéciaux de 40,000 kilogrammes en moyenne.

Ces voitures peuvent marcher sur toutes les routes bien entretenues, sans préparation préalable, et gravir toutes les rampes.

M. Le Cordier se met à la disposition des intéressés, pour donner tous les renseignements relatifs à l'installation du service et aux avantages qu'il pourrait procurer à notre région, au point de vue de l'intérêt public.

Vente de Mobilier.

On fait savoir au public que le 26 mai courant, jour de Mercredi, à 2 heures du soir, à l'angle de l'Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors, il sera procédé par le ministère de Duc, huissier, à la vente des objets mobiliers dépendant de la succession vacante de M. Bailly, quand vivait, Inspecteur général des finances. Ces objets consistent en linge, d'une belle montre en or, avec chaîne aussi en or, etc. etc.

BULLETIN AGRICOLE.

Situation des récoltes.

Bergues (Nord), 16 mai. La culture se plaint beaucoup des temps froids que nous avons depuis quelques temps. La chaleur est fortement désirée, ainsi que la pluie.

Clermont-Ferrant (Puy-de-Dôme), 16 mai. Nos blés en terre laissent à désirer; quelques-uns sont clairs et d'autres sont chargés d'herbes.

Carcassonne (Aude), 17 mai. Nos récoltes ont belle apparence et le temps continue à leur être favorable.

Issoudun (Indre), 17 mai. Les blés sont généralement mauvais dans les terres calcaires; ceux qui sont dans les terres fortes sont bons. Les ensemencements de printemps sont assez beaux. Il faudrait du temps chaud pour activer la végétation.

Mâcon (Saône-et-Loire), 17 mai. Malgré la persistance du temps froid que nous traversons, nos récoltes paraissent être dans de bonnes conditions.

Nos colzas cochent bien.

Roye (Somme), 17 mai. La culture demande un peu de pluie et surtout tout du temps doux; toutes les plantes souffrent.

Saumur (Indre-et-Loire), 17 mai. Nous avons, depuis huit jours, un temps excessivement froid et aride; on ne s'en plaint pas encore pour les semailles en terre, mais il serait bien temps qu'il cessât. Depuis la nouvelle lune l'aridité et le froid sont plus grands qu'auparavant.

Sens (Yonne), 17 mai. Toutes les récoltes souffrent du froid que nous avons depuis 8 jours.

Magdebourg (Allemagne), 17 mai. Les gelées assez fortes de la semaine dernière, quoique ayant occasionné de nombreux dommages à la vigne et aux arbres fruitiers, sont presque passées inaperçues, quant à nos récoltes en terre, elles n'ont nullement été préjudiciables aux colzas, trèfles et pois, ainsi qu'un jeune plant de betterave, auquel les rapports que nous recevons de différents côtés sont presque unanimement favorables.

(Bulletin des Halles et Marchés).

INFORMATIONS

Si M. Léon Say est candidat à la présidence du Sénat, il est probable que l'opposition, qui est aujourd'hui la majorité, portera M. Dufaure au lieu de M. Jules Simon.

S'il faut en croire la République française, placée pour être bien informée, le conseil d'Etat, saisi par le garde des sceaux de la question soulevée par la proposition de M. Baragnon au sujet des concours pour l'auditorat, aurait décidé à l'unanimité moins quatre voix, de maintenir dans son règlement l'exclusion des diplômés des jurys mixtes. Ce fait est grave.

M. Cazot a été entendu par la commission sénatoriale saisie de la proposition de M. Baragnon. Le ministre de la justice a déclaré accepter non-seulement le principe de cette proposition, mais la disposition de la loi projetée qui retire au conseil d'Etat le pouvoir dont il s'est indûment emparé et dont il a fait si mauvais usage. En ce qui concerne les candidats irrégulièrement écartés cette année du concours, et auxquels la commission demande qu'on délaie d'un an soit accordé pour se représenter, le ministre n'a fait que des objections de forme et a promis d'adhérer aux vœux de la commission. Le rapport de M. Babinet, dont lecture a été donnée à la commission, ne sera déposé qu'après que le ministre se sera exécuté sur ce dernier point comme sur les autres.

Nous apprenons que, sur l'avis unanime de ses collègues, M. Varroy doit demander à la commission parlementaire des chemins de fer l'ajournement à un temps indéfini du dépôt du rapport, le gouvernement étant décidé à faire étudier par une commission spéciale la question du rachat total de tous nos réseaux ferrés, au triple point de vue pratique, financier et général.

Paris, 18 mai.

Mgr Pie, archevêque de Poitiers, qui était venu à Angoulême pour passer les fêtes de la Pentecôte, est mort subitement, ce matin.

On se préoccupe beaucoup de la manifestation communarde que l'on craint pour le dimanche 23 mai à Paris. La Lanterne la désapprouve. Le Mot d'ordre, la Justice, le Réveil social, le Citoyen sont jusqu'à présent plus circonspects. D'ici à dimanche, ils s'expliqueront.

O comédie! M. Tirard, ministre du commerce, était présent dimanche au concours régional d'Auch. La-dessus, les journaux ministériels déclarent qu'il a été acclamé. Entendez-vous d'ici les acclamations d'un département qui nomme M. Paul de Cassagnac, et qui a tout récemment élu M. Georges de Cassagnac!!

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée à Roubaix. Il y a bien eu une reprise dans certains établissements, mais la grève a éclaté dans quelques autres, de sorte que le nombre des ouvriers en chômage est à peu près toujours le même.

A Lyon, une nouvelle grève est signalée. C'est celle des ouvriers tisseurs de dessins.

Les chauffeurs des deux usines à gaz de Bordeaux et de la Bastide viennent de se mettre en grève.

Cette grève aurait pour motif des conditions sur les heures de travail que les chauffeurs auraient voulu imposer à la Compagnie.

* *

L'amélioration constatée dans les grèves est moins sensible depuis notre dernier numéro.

Les grèves s'étendent près de Ronen.

Il y a eu quelques désordres à Reims, et les troupes ont dû refouler les grévistes. M. Constant, le nouveau ministre de l'intérieur, s'y est rendu mardi et est rentré le lendemain à Paris. A la suite de cette visite, 900 grévistes sont rentrés dans les ateliers.

Voici diverses dépêches :

Reims, 19 mai.

Pendant son séjour à Reims, M. Constans, mi-

nistre de l'intérieur, s'est entendu avec les autorités préfectorales, municipales et militaires. Il a eu dans la soirée une longue conférence avec le président du bureau des patrons et a discuté avec lui les demandes des ouvriers.

Roubaix, 19 mai.

L'aspect de la ville est très calme. De petits groupes de grévistes stationnent devant la mairie, sur les places publiques ou devant les portes des usines. On rencontre fort peu de troupes.

Hier vers 4 heures 500 grévistes environ, étaient réunis à Waitrelos, sur la frontière belge, chez Verspelt, cabaretier.

D'après les on-dit, ils étaient venus pour recevoir des fonds. A cinq heures, quelques ouvriers se montrèrent fort mécontents, parce que celui qui devait distribuer de l'argent n'était pas arrivé et que l'on ignorait s'il viendrait.

Aujourd'hui on affirme, d'autre part, qu'il était présent, mais qu'il n'avait seulement que 2,300 fr.; finalement, aucune distribution d'argent n'a été faite.

A huit heures et demie tous les grévistes étaient repartis, mais le bruit courait à Waitrelos qu'ils reviendraient demain, c'est-à-dire aujourd'hui.

La frontière Belge est gardée par 25 gendarmes belges sous le commandement d'un lieutenant.

Les grévistes se laissent fouiller par les douaniers sans opposer de résistance.

En résumé, il existe actuellement à Roubaix environ 15,000 grévistes sur lesquels on compte au moins 12,000 tisserands.

Roubaix, 19 mai, midi.

A Lille et à Armentières, la situation s'améliore sensiblement; le travail reprend, mais la grève persiste et demeure à peu près générale à Roubaix, malgré la lassitude certaine des ouvriers.

On avait espéré hier un retour sérieux dans les ateliers; quelques ouvriers sont rentrés en effet, mais cet exemple n'a pas été suivi par la masse. Cependant il semble que la grève ne puisse plus se prolonger beaucoup; les ressources que la contrebande fournissait font maintenant défaut, la frontière étant gardée par la troupe.

Reims, 19 mai, midi.

Trente-sept individus avaient été arrêtés à la suite des désordres de dimanche; treize ont été relâchés, les vingt-quatre autres passent aujourd'hui en police correctionnelle et sont condamnés la plupart à un mois de prison.

Un grand nombre sont des repris de justice.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 20 mai, 11 h 45, matin.

Le Parlement déclare, ce matin, que M. Dufaure est formellement résolu de décliner toute proposition pour la présidence du Sénat.

Le Figaro annonce pour dimanche, 23 mai, sur la place du Panthéon, une manifestation organisée par les comités secrets de l'Internationale.

Paris, 20 mai, 2 h. 25, soir.

Les dépêches sur les grèves constatent ce matin que la situation continue à s'améliorer.

Bourse de Paris

Cours du 20 Mai.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % and values (85 15, 86 85, 415 40, 118 52 1/2)

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 15 mai.

Texte : Musée Fol, X. — MM. Thiers et Gladstone, Swift. — Salon 1880, A. Genevay. — Carle Vernet (suite), A. Genevay. — Amusettes, Graphie. — Petite Chronique, X.

Gravures : Jules Grévy, Président de la République Française. Gravure de Rousseau d'après le buste en marbre de Carrière Belleuse, (Salon de 1880). — Amphores de Volute et Coupe. (Musée Fol à Genève). — Torse de Vénus. Dessin de Boccourt, gravure de Tarfaut. (Musée Fol). — Thiers et Gladstone. Gravure tirée du Punch. — Grand lustre du temps de Louis XVI en cristal de roche. Gravure de Froment. (Collections de San Donato). — Grand Coffret (Normandie). Dessin de Krenzberger. (Collection de Roussel). — L'Annonciation. Fresque de l'ancienne Eglise de San Donato. Gravure de Thiriart. — Titus sauvant les Juifs échappés de Jérusalem. Tapissier de Flandre du temps de Louis XIV. Dessin de Carred. (Collections de San Donato). — Lettres ornées : A, lettre composée et gravée par Th. de Bry; E, de l'alphabet de Preisler.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° du 15 mai.

La culture du maïs fourrage à l'Ecole de Grignon : P. P. Dehérain. — Réparation en pleine mer d'un navire dont la quille était brisée : L. Bacle. — Sociétés savantes. — Bibliographie. — Les grands produits chimiques à l'Exposition universelle de 1878; industrie de la potasse : Ch. Girard. — Les coups de grison et la pression barométrique. — La physique sans appareils : G. Tissandier. — Correspondances : Sur les miroirs japonais : A. Nachet; Sur des pluies terreuses en Algérie : Ch. Lallemant; Sur l'éclairage des phares par le pétrole : Thuringer. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 10 mai 1880 : Stanislas Meunier. — Nouvelle lampe à pétrole. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bolte aux lettres. — Echecs.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

Crédit Industriel et Commercial

66, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris

La Société de Dépôts et de Comptes Courants

2, Place de l'Opéra, à Paris

METTENT A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Jusqu'au 22 MAI inclusivement

9,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

AU PORTEUR, LIBÉRÉS DE 250 FR. DE LA

BANQUE NATIONALE

DU

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Société anonyme au capital de 7,500,000 fr.

AU PRIX DE 600 FRANCS

Ce qui représente un versement de 350 fr. par action

Payables : 100 fr. en souscrivant ;

250 fr. du 1er au 10 juin 1880.

(Faculté de retarder ce versement jusqu'au 1er août en payant 5 0/0 d'intérêt de retard.)

Echéances des coupons : 1er octobre et 1er avril

payables à Paris, Bruxelles et Luxembourg.

Cette banque, instituée par une loi et un arrêté de S. M. le roi de Hollande grand-duc de Luxembourg, a l'autorisation d'émettre des billets de banque reçus en paiement dans les caisses de l'Etat. Le capital de la banque était de 15 millions de francs, dont 7 1/2 millions versés et ses dividendes moyens annuels pendant 6 ans ont été de 5 1/4 0/0. — Dividende de 1879 : 5 1/2 0/0. — Les fonds provenant de l'émission des billets de banque rendant une partie du capital inutile, la moitié du capital a été remboursée aux actionnaires depuis le 1er janvier 1880; on peut donc, sur le capital versé réduit à 3,750,000 francs, espérer un dividende de près de 11 0/0.

Adresser les demandes d'action à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL et à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔT ET DE COMPTES COURANTS, qui délivrent les statuts et le rapport de l'exercice 1879 de la Banque Nationale du Grand-Duché de Luxembourg.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels, de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

Table with 2 columns: Obligation type and amount (100,000f, 25,000, 30,000, 45,000)

53 lots par tirage, pour... 200,000 f. et 318 lots par an pour 1,200,000 f.

Le 1er Tirage a eu lieu le 5 avril 1880.

Le second aura lieu le 5 juin.

Les intérêts des obligations sont payables les 1er mars et 1er septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve des Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{lle} la duchesse de Castelstuart, le duc de Plu-kow, M^{lle} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D^r Prof. Dédé, etc. Cure n° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et soeur nocturnes.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure n° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUCULEUSES. Dépot à Cahors, Vinet droguiste.

ENVOI GRATIS ET FRANCO

d'une Brochure pour la guérison radicale de Hernies, hémorrhoides, rhumatismes, Maladies de vessie, Goutte, Gravelle.

Les demandes sont adressées au D^r CH. FÉFÉ, ANCIEN MÉDECIN DE LA MARINE, Paris, Boulevard St-Michel, 45, Paris.

Les véritables GRAINS DE SANTÉ du D^r FRANCK contre la migraine, la constipation, etc., se reconnaissent à la signature A. ROUVIER en rouge, et aux mots : Grains de Santé du D^r Franck imprimés en quatre couleurs sur des boîtes bleues. Toute boîte rouge ou autre n'est que contrefaçon. — 1 fr. 50 la 1/2 boîte de 50 grains; 3 fr. la boîte de 105 grains. Dans toutes les bonnes pharmacies.

EMPRUNT TURC

Paiement des Coupons. — Récapitalisation des Fonds engagés.

Banque Orientale

Paris, 16, Avenue de l'Opéra, 16, Paris.

Les Porteurs d'EMPRUNT TURC 5 0/0 et d'OBLIGATIONS OTTOMANES doivent s'adresser ou écrire au Directeur en mentionnant leurs noms, adresse et la quantité de rentes ou d'obligations dont ils sont possesseurs.

PAIEMENT TRIMESTRIEL DE L'INTÉRÊT

Réponse explicative est envoyée immédiatement sur demande

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Beribollet : 2 f. 50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, à la maladie ou les excès. — La bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

POÉSIES
PAR
M. LE V^o D'ARMAGNAC
Vol. de 240 pages.
Prix : 1 fr. 50, frais de port en sus.
EN VENTE
CHEZ CRAYSSAC, LIBRAIRE, A CAHORS, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman : Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. DU BOISGODEY, avec illustrations de J. Ferat, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N^o par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS : Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements : 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale : 1 an 8 fr. 50.

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES
LES BOITES
DOIVENT ÊTRE
SCÉLÉES PAR DEUX BANDES
PORTANT LE NOM :
TREBUCIEN & FILS
Éviter
LES IMITATIONS DU TITRE
OU DE L'ÉTIQUETTE



TREBUCIEN & FILS
CAFÉ DES GOURMETS
ARÔME CONCENTRÉ
ÉCONOMIE ET FORCE
PRIX DE LA BOITE 1 fr. 75

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Gratison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réparation exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard. — Se trouve dans les Pharmacies.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 27, rue Richelieu, PARIS.
Résultats des années 1873, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative : 60 centimes.
SÉCURITÉ ABSOLUE

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

**ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le**
VIN IODÉ DE MORIDE
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'HUILE de FOIE de MORUE et l'IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Malléiques dans l'Hydropisie. — A PARIS, 34 RUE LA BOUILLONNE, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 4 fr.

A VENDRE
EN BLOC OU A PARCELLES
les Outils et Tours
provenant des ateliers de Serrurier et de Tourneur, appartenant au Sieur RAMONDOU, serrurier-mécanicien, rue et quai St-Urcisse, à Cahors.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES
C^e d'Assurance sur la vie (fondée en 1858)
Siège social à Paris, rue de la Paix, 4

TIRAGE DE 1880
Il sera procédé le 31 Mai, à 2 heures, au siège social, au tirage des titres d'assurances en cas de décès Mixtes et en cas de vie, à payer par anticipation en 1880.

S'adresser pour les renseignements et souscriptions à l'Agence de la Société Générale, rue Fénelon et à M. PETIT H^o, à Cahors.

BANQUE PARISIENNE
Société Anonyme
Capital 20 millions de francs

7, rue Chauchat, Paris.

Bureaux auxiliaires : (A 41 r. de Rennes / B 10, rde Turbigo)

Le Conseil d'administration à l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'un nouvel acompte de 6 fr. 25 par action sur le dividende en cours, sera payé à partir du 15 mai courant à la caisse sociale contre remise du coupon n^o 3.

Net d'impôt par action nominative, 6,05
au porteur, 5,95

Lire la brochure de Dargent (du Gaulois).
Rente foncière { Cours actuel 600.
Cours justifié 700.
Ses avantages — sa hausse progressive.

Augmentation constante du revenu et du capital.
Rente de l'état et Rente foncière.
Propriété individuelle et propriété collective.
Traité de 200 millions avec le Crédit Foncier.
Résultats de premières acquisitions

En vente : Librairie Lecuir 17 boul. Montmartre, Paris.
Envoi : 30 centimes

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur parfumeur, 17, Boulevard Sud.

Maladies Secrètes

CAPSULES de RAQUIN
au Baume de COPAHU

EST Imitation ou Contrefaçon
TOUS FLACONS QUI
NE SONT PAS
SIGNÉS RAQUIN

Les CAPSULES RAQUIN sont les seules capsules au gluten approuvées par l'Académie de Médecine, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de Copahu.

NOTA. — On doit refuser comme étant une imitation frauduleuse tout flacon qui n'est pas conforme au spécimen ci-dessus, ou qui est revêtu d'une étiquette portant le nom « Raquin » précédé de : dit de — système de — procédé de — imitation.

Arresté de la Cour d'Alz, 20 mars 1879.)
Le flacon de 64 Capsules : 5 fr.
— 40 — 3 fr. 50

DÉPÔT à PARIS, 78 et 80, Faubourg Saint-Denis
ET TOUTES LES PHARMACIES
Où l'on trouve également
LE PAPIER & LE VÉSICATOIRE d'ALBESPEYRES

A VENDRE OU A AFFERMER
UNE BELLE PROPRIÉTÉ
Sise à Bretenoux (LOT)
à proximité de 2 chemins de Fer
20 hectares environ
avec un grand moulin
autrefois minoterie
Revenu 3,000 francs
Toute facilité pour le paiement
S'adresser à M^e Mageyrac, notaire à Beaulieu (Corrèze) ou à l'étude de M^e P. Lestrade à Bretenoux (Lot).

Le Capital de garantie
DE LA
Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie
LE LOT
9, rue du Lycée, à Cahors, 9
A été élevé, suivant acte notarié, en date du 28 Février dernier,
AU CHIFFRE IMPORTANT DE
Dix millions

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES
Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

Pharmacie centrale de Cahors.

ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de VINEL

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrères, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Châtres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE
LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier : machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Ateliers à Catus.

Régisseur On demande un régisseur pour gérer une grande propriété (château, terre près et bois). Logé, chauffe, terrain et par an 4,000 fr. — Ecrire avec timbre et références (sans envoyer les certificats) à M. Bor, 37, boulevard Sébastopol, PARIS.

AVIS

Le public est prévenu que l'établissement d'étuves et de Douches chaudes et froides, fondé par le Docteur Sabatié, Cours Fénelon, à Cahors, est toujours en pleine activité.